

## BILAN ANNUEL 2024

# Tribunal administratif de Besançon



**Cathy SCHMERBER**  
Présidente du tribunal  
administratif de Besançon



### Effectifs de la juridiction :

25

personnes dont :

11

magistrates  
et magistrats

14

agentes et agents de greffe  
et aides à la décision

Avec une équipe qui s'est étoffée au fil des mois, l'année 2024 fut, pour le tribunal administratif de Besançon, placée sous le signe de la satisfaction du travail accompli au service de l'intérêt général et des justiciables.

Dans un contexte d'augmentation des litiges, la communauté juridictionnelle s'est mobilisée et les résultats obtenus en témoignent : les magistrates et les magistrats, les agentes et agents de greffe ont su répondre aux besoins des justiciables et absorber, en particulier, une hausse de près de 30 % des affaires urgentes. Plus de 2 300 affaires ont été jugées, avec un effort remarquable sur le traitement des dossiers anciens.

Connue pour sa richesse naturelle, la Franche-Comté se caractérise également par son dynamisme. Le tribunal s'est prononcé sur les spécificités de ce territoire et de ses activités : exploitation de la carrière de Semondans, protection des troupeaux contre les attaques des loups, ouverture des pistes de ski de Métabief, sanctions contre une fromagerie de Comté pour protéger les cours d'eau ou encore contournement de Besançon... Malgré la prospérité d'une région frontalière, l'accroissement du contentieux des aides sociales révèle aussi la précarité d'une partie de la population.

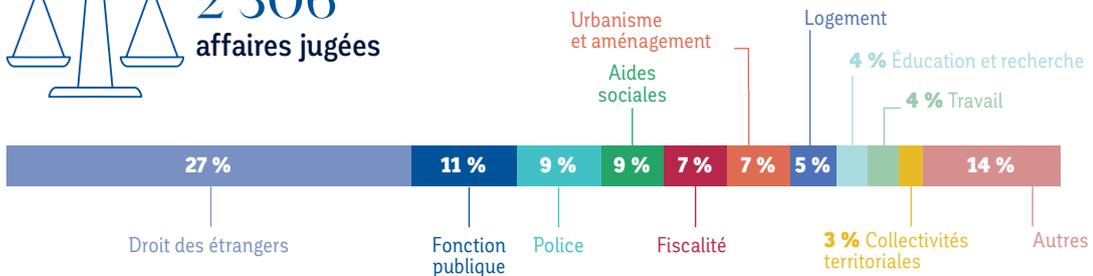
Le tribunal a assuré pleinement ses fonctions contentieuses, tout en encourageant le recours à l'alternative de la médiation. Une convention visant à la faciliter a été conclue avec les centres de gestion de la fonction publique territoriale et des démarches ont été engagées notamment avec le rectorat de l'académie de Besançon.

Enfin, la juridiction a confirmé son ancrage dans la vie locale (échanges avec les avocats, accueil d'étudiants et de stagiaires de tous niveaux...) et plus largement dans la société. La désignation d'un nouveau binôme constitué d'une vice-présidente et d'un agent de greffe a permis, en particulier, de développer les actions du réseau Égalité-Diversité.

# 2024 en chiffres



2 306  
affaires jugées



**Aides sociales** : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Collectivités territoriales** : relations des collectivités territoriales entre elles, avec l'État, etc.

**Droit des étrangers** : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Éducation et recherche** : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

**Fiscalité** : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique** : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

**Logement** : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Police** : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Travail** : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.

**Urbanisme et aménagement** : permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



234

affaires jugées en urgence (référés)

+31 % par rapport à 2023



8 mois et 18 jours

de délai moyen de jugement

+14 jours par rapport à 2023

77,4 %

des recours déposés par téléprocédure



39,9 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



81,5 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



19

médiations engagées

53 % de taux de réussite